

Objectif :

Savoir accorder les participes passés des verbes pronominaux.

Les verbes pronominaux sont conjugués uniquement avec l'auxiliaire « **être** ». Cependant, les **accords des participes passés** de ces verbes **dépendent de la catégorie** à laquelle ils appartiennent. Selon qu'ils sont essentiellement **pronominaux**, de sens **passif**, **réfléchis** ou **réciproques**, on accordera ou pas le participe passé.

1. Les accords des participes passés des verbes essentiellement pronominaux

a. Rappel

Les verbes essentiellement (toujours) pronominaux sont ceux dont le **pronom** (**me, te, se, nous, vous, se**) est indissociable de la **forme verbale**.

Exemples :

se suicider, s'évanouir, s'évader, se marier, se soucier, ...

On ne peut « suicider quelqu'un », le verbe **suicider** seul n'existe pas.

b. Règle d'accord du participe

On accorde le participe passé **en genre et en nombre** avec le sujet.

Exemples :

- Elle **s'est** enfuie.
- Nous **nous** sommes méfié(e)**s**.
- Elles **se** sont écroulées.
- Vous **vous** êtes empressé(e)**s**.

C'est le cas des verbes : s'abstenir, s'absenter, s'acheminer, se blottir, se rebiffer, se rebeller, se réfugier, se repentir...

2. Les verbes pronominaux à sens passif

a. Rappel

Les verbes pronominaux sont dits « **à sens passif** » lorsque le sujet **subit l'action** sans l'accomplir lui-même.

Exemples :

se vendre, s'acheter, s'entendre, se parler...

b. Règle

On accorde le participe passé **en genre et en nombre avec le sujet**.

Exemples :

- Ces vêtements, mal coupés, **se sont mal vendus**.
- Les réverbères **se sont allumés** à 19 heures.
- Ces étiquettes **se sont décollées**.
- Ces langues **se sont parlées** pendant très longtemps puis ont disparu.
- Ces bruits **se sont entendus** dans tout l'immeuble.

3. Les verbes pronominaux réfléchis

a. Rappel

Les verbes pronominaux sont dits « **réfléchis** » lorsque l'action est faite par le sujet sur lui-même.

Exemple :

se laver, se coiffer, se maquiller, se couper, s'habiller...

b. Règle

- **On accorde le participe passé en genre et nombre avec le COD si le COD se trouve avant le participe.**

Dans ce cas, on suit la règle d'accord des verbes conjugués avec l'auxiliaire « avoir ».

Exemple :

Elle **s'est lavée**.

Le COD « **s'** » est placé avant le participe, on peut remplacer mentalement par « La joueuse a lavé **elle** », « **elle** » est bien le COD de « laver ».

- **On n'accorde pas le participe passé si le COD est placé après le participe.**

Exemple :

Elle s'est lavé les mains.

Le COD du verbe est le groupe nominal « **les mains** », ce n'est pas « s' », donc il n'y a pas d'accord du participe.

C'est cette règle qui s'applique dans les exemples suivants : on écrit « **elle s'est coiffée** », mais « **elle s'est brossé** les cheveux » ; « **elle s'est coupée** », mais « **elle s'est coupé** le doigt ».

4. Les verbes pronominaux réciproques

a. Rappel

Les verbes pronominaux sont dits « réciproques » lorsque l'action est faite et reçue par deux sujets.

Exemple :

se battre, se détester, s'aimer, se haïr, se disputer...

b. Règle

- **On accorde le participe passé en genre et nombre avec le COD si le COD se trouve avant le participe.**

Dans ce cas, on suit la règle d'accord des verbes conjugués avec l'auxiliaire « avoir ».

Exemple :

Elles se sont regardées longtemps avant de se reconnaître.

Le COD « **se** » est placé avant le participe, on peut remplacer mentalement par « Elles ont regardé **elles** longtemps », « **elles** » est le COD de regarder.

- **On n'accorde pas le participe passé si le COD est placé après le participe.**

Exemple :

Elles se sont échangé leurs maillots.

Le COD du verbe est le groupe nominal « **leurs maillots** », ce n'est pas « se », donc il n'y a pas d'accord du participe.

C'est cette règle qui s'applique dans les exemples suivants : on écrit « **elles se sont disputées** » mais « **elles se sont envoyé** des messages » ; « **ils se sont comparés** » mais « **ils se sont raconté** des histoires ».

5. Les participes passés invariables

Les participes passés des verbes suivants sont **invariables** : se plaire, se complaire, se rire de, se jouer de, se rendre compte.

Exemple :

Ils se sont **plu** immédiatement.

L'essentiel

L'accord des participes passés des verbes pronominaux dépend de la **catégorie de ces verbes**. Les participes passés des verbes essentiellement **pronominaux** et de **sens passif** s'accordent en genre et en nombre avec le sujet.

Pour les verbes pronominaux **réfléchis et réciproques**, la règle d'accord est la même que celle qui s'applique pour les verbes conjugués avec l'auxiliaire « avoir » : **on accorde le participe passé avec le COD, uniquement si le COD est placé avant le participe** ; sinon, il n'y a pas d'accord.